

# Notre école, faisons-la ensemble

Circulaire n°2023-110 du 14 décembre 2023 relative aux projets « Notre École, faisons – la ensemble »

### Rectorat de l'académie de Créteil

Cabinet du Rectrice Affaire suivie par : Céline Audry

mél.: ce.dircab@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les chefs d'établissements et directeurs d'école de l'académie de Créteil.

Informations complémentaires sur la procédure d'accompagnement et de validation des projets relevant du CNR Éducation \_ « Notre École, faisons-la ensemble »

La présente circulaire a pour objet de *préciser le cadre d'éligibilité des projets « Notr eÉécole faisons-la ensemble » ainsi que le circuit d'accompagnement et de validation.* 

## Cadre d'éligibilité des projets

Pour être éligibles au fond d'innovation pédagogique, les projets présentés doivent :

- procéder d'une concertation élargie de la communauté éducative associant notamment les collectivités territoriales ;
- se fonder sur un diagnostic partagé permettant de répondre aux besoins des élèves de l'école ou l'établissement;
- faire évoluer les pratiques pédagogiques pour mieux faire réussir les élèves et améliorer leurs résultats ;
- s'inscrire durablement dans le temps ;
- prévoir la mesure des effets et actions proposées sur la réussites des élèves.

Une fiche d'auto-évaluation est placée en annexe. Elle est un outil d'aide à la construction du projet pour garantir son éligibilité.

## Processus d'accompagnement

Les inspecteurs référents, IEN de circonscription pour les écoles, IA-IPR et IEN référent des établissements dans le second degré, sont les interlocuteurs privilégiés à solliciter pour bénéficier d'un accompagnement de proximité.

Ils facilitent la mise en relation avec les corps d'inspection et les missions départementales et académiques thématiques (DANE, CARDIE, EDD...).

Il est recommandé de les solliciter dès l'engagement dans la démarche pour garantir l'éligibilité du projet au fonds d'innovation pédagogique.

La liste des inspecteurs référents est disponible en annexe.

### Procédure de validation

Une fois finalisé, le projet est déposé sur la plateforme Sphinx.

Il est recommandé de vérifier que le projet déposé répond aux éléments précisés dans la fiche d'autoévaluation et de prend en compte les recommandations pédagogiques des inspecteurs.

Les projets sont examinés en commission départementale qui évalue leur demande de financement. Les projets dépassant un certain seuil sont examinés en commission académique.

Si des compléments sont nécessaires, la validation sera suspendue dans l'attente du retour du porteur de projet.

En fin d'instruction, le projet est :

- soit validé par la commission, il sera alors financé dans le cadre du fond d'innovation pédagogique ;
- soit non validé, il sera alors accompagné hors cadre CNR.

Une infographie est proposée en annexe.

## **Ressources disponibles**

Nous vous invitions à consulter la <u>page académique « CNR Éducation, notre École faisons-la</u> ensemble ».

De même sur la <u>page Eduscol dédiée aux projets « Notre École »</u>, des ressources sont mises à disposition pour vous accompagner tout au long du processus d'élaboration de votre projet.

Enfin un espace <u>m@gistère « Notre École, faisons-la ensemble : soutenir la transformation des pratiques pédagogiques »</u>, permet aux équipes pédagogiques engagées dans le dispositif, de concevoir et mettre en œuvre des projets transformants, en bénéficiant de ressources, de temps d'échanges, de formations, de partage d'expériences entre pairs et avec des experts.

La rectrice de l'académie de Créteil

Julie Benetti